

## Enquête exploratoire

# Que se passe-t-il en accueils collectifs de mineurs (ACM) autour de la lecture et de l'écriture ?

-----

Octobre 2021 – septembre 2022

Cette enquête exploratoire est soutenue par le SDJES et mise en œuvre par une coordination d'associations œuvrant pour la promotion de la lecture et de l'écriture comme vecteurs d'émancipation.

Pourquoi cette question ?

- Parce que nous tenons à soutenir de multiples actions autour de la lecture et de l'écriture en dehors des espaces qui leur sont habituellement consacrés et que les ACM (accueil périscolaire ou extrascolaire, séjours de vacances...) sont des espaces éducatifs pour un grand nombre d'enfants et de jeunes, à côté de l'école et de la famille,
- Parce que nous nous apercevons que cette question intéresse de nombreux acteurs : collectivités, élus, fédérations associatives, bibliothèques, animateurs, formateurs, services de l'Etat, et d'autres encore.
- Parce qu'en la colportant, nous avons confirmation que, contrairement aux idées reçues, il se passe « plein de choses », nombreuses, variées, en partenariat, imaginatives...
- ... mais qu'il est difficile de savoir où, comment, avec qui, sur quels budgets et à quelle initiative.

Pourquoi une enquête ?

Faute d'apporter des réponses, nous voulons donc a minima nous poser la question et la poser à d'autres :

- pour dépasser les idées reçues et les représentations,
- pour entendre les contraintes et difficultés,
- pour recenser les initiatives et les partenariats.

Pour cela, un premier questionnaire a été diffusé auprès des structures proposant de l'accueil de loisirs - ACM (en périscolaire, extrascolaire ou lors de séjours) dans le Puy de Dôme, à l'automne 2021, par mail et lors d'une réunion de réseau des ACM. Il a été de nouveau diffusé en mai 2022 afin d'élargir le nombre de réponses. Il était possible d'y répondre en ligne (<https://framaforms.org/enquete-que-se-passe-t-il-en-accueil-collectif-de-mineurs-autour-de-la-lecture-et-de-lecriture>) ou par papier ou par mail.

## Contexte de l'enquête

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont des modes d'accueil destinés à accueillir, hors du domicile parental, **pendant les vacances et hors temps scolaire, avec ou sans hébergement**, les enfants et les jeunes âgés de **moins de 18 ans** pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

Ils sont réglementés par l'État et encadrés par un personnel qualifié (qui peut être salarié ou bénévole).

Ils peuvent être mis en place par des personnes morales, des groupements de fait ou par une personne physique, contre rétribution, et sont organisés :

- autour d'un **projet éducatif** propre à chaque organisateur
- et d'un **projet pédagogique** propre à chaque équipe d'encadrement.

Les municipalités, les communautés de communes les associations, les comités d'entreprises sont les principaux organisateurs de ces offres d'accueil et de séjour déclarés auprès du ministère chargé de la jeunesse.

En France en 2021, l'accueil périscolaire ou extrascolaire des 3-17 ans a concerné 2,75 millions d'enfants et de jeunes, auquel il faut ajouter les 900 000 départs en séjours avec hébergement lors des congés scolaires.

Sur le département du Puy de Dôme, sont répertoriés par le SDJES en 2021, 216 organisateurs qui proposent de manière ponctuelle ou régulière un ACM. Ces ACM se déroulent sur 672 sites (écoles, salles communales, lieux dédiés...). 90 sites permettent d'organiser des séjours avec hébergement.

## Résultats de l'enquête

44 questionnaires nous sont parvenus : 37 en ligne et 7 par mail. Ce questionnaire était anonyme, nous ne pouvons pas pour l'ensemble identifier les structures d'appartenance. Mais certain-es répondant-es nous l'ont quand même précisé, nous en avons dénombré 14. Les premiers résultats ci-dessous précisent le nombre d'hommes/femmes, leurs statuts, leur implantation, le type de structure, etc.

### Qui a répondu ?

**35 femmes et 9 hommes ont répondu, majoritairement âgés de moins de 45 ans (65%).**

Les deux tiers des personnes ayant répondu au questionnaire exercent des **fonctions de direction** (adjointe parfois) **ou de coordination**. Près de la moitié des personnes occupent leur poste depuis moins de 5 ans et 18% depuis plus de 11 ans.

**Trois personnes n'ont aucun diplôme dans l'animation. Six en possèdent plusieurs.**

Les diplômes mentionnés sont les suivants :

Du côté du volontariat :

- BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) : 32%
- BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) : 23%

Du côté professionnalisant :

- DEFA (diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation) ou DEJEPS (diplôme d'état jeunesse, éducation populaire et sports) : 7%
- BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation et du sport) ou BEATEP (brevet d'état français d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse) : 47%

La mention loisirs et temps libre est majoritairement précisée.

- CAP petite enfance : 4%

- CQP animateur périscolaire (certificat de qualification professionnelle) : 2%

Du côté universitaire :

- DUT Carrières sociales – animation socioculturelle : 7%

Hors champ de l'animation :

- DEES (diplôme d'état d'éducateur spécialisé - le DEES est un diplôme du travail social) : 4%

le BPJEPS (ou ancienne dénomination) est le plus fréquemment mentionné, ainsi que les plus habituels BAFA et BAFD. Ces résultats montrent l'hétérogénéité des parcours de formation qui ne sont pas toujours professionnalisant (ex BAFA/BAFD), allant du niveau 3<sup>ème</sup> ou CAP/BEP à bac+3.

**Un quart des répondants sont des professionnels sans diplôme de l'animation (4) ou seulement avec le BAFA (7).**

**Une majorité des répondants (56%) a mentionné avoir suivi des formations complémentaires.** La gestion des conflits, l'accueil des stagiaires et le management d'équipe sont les plus fréquemment cités (4) ; l'accueil et l'évaluation des stagiaires BAFA ; l'égalité garçon-fille ; les violences conjugales, la prise en charge des enfants en souffrance et les situations de handicaps également (3). Plus marginalement (1 ou 2 fois) : les normes d'hygiène, la pédagogie, le cinéma, la communication non violente, la visite d'un musée, autorité et bienveillance, la relation aux familles, la laïcité, le cercle de conteurs, la coopération-participation.

**A noter, 3 font mention de formation autour des albums jeunesse ou de l'animation autour du livre.**

## Quels ACM ?

**Une très forte proportion d'ACM est gérée par une collectivité territoriale (89%) ; 11% est géré par une association (dont 2 associations de chantiers internationaux de bénévoles).**

Ces ACM proposent :

- pour 86% d'entre eux : des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) en temps extrascolaire (vacances) et périscolaire (avant et après l'école, voire pause méridienne, mercredi).
- pour 30% d'entre eux, s'ajoutent aussi les séjours (avec hébergement) pendant les vacances scolaires

D'autres propositions sont précisées :

- pour 2 d'entre eux, sont mentionnés des chantiers internationaux de bénévoles
- 1 répondant évoque aussi un REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – labellisation CAF)
- 1 répondant mentionne la conduite de projets par des jeunes.

Majoritairement les activités les plus représentées sont les ALSH péri- et extrascolaires et les séjours avec fréquemment le cumul des trois activités pour une même structure.

Le nombre d'enfants différents accueillis par an dans ces ACM dépasse les 200 pour 43% des structures. Aux extrêmes, 13 structures accueillent plus de 300 enfants différents par an. 7 moins de 40.

9 structures (20%) portant ces ACM emploient plus de 20 professionnels (équivalent temps plein) contre 43% comptent entre 2 et 5 salariés ETP.

Il y a recours pour la plupart à des saisonniers sur les temps situés en périodes de vacances scolaires.

**Les ACM répondants se situent très majoritairement en milieu rural (27 soit 61%).** Dix se situent en milieu urbain, sept précisent qu'ils sont présents sur le rural et l'urbain.

## Qu'y a-t-il de disponible dans les ACM autour de la lecture et l'écriture ?

L'éducation culturelle et artistique est quasi-systématiquement mentionnée dans le projet éducatif de la structure (90% - 40/44). **Par contre seulement 18 structures (sur 44, soit moins de 40%) ont précisé dans leur projet éducatif une place pour le livre, la lecture et/ou l'écriture.**

Pour la majorité des répondants, **il n'y a pas de budget consacré à l'acquisition de livres** ou publications dans les ACM. Quand il y en a un à disposition, il est **modeste** (moins de 500 €). Ce sont très majoritairement les directeur·rices et coordinateur·rices qui gèrent ce budget.

Notons que 11 répondants n'ont pas cette information.

**Les autres sources d'approvisionnement en livres et publications sont principalement les prêts** (notamment des médiathèques à proximité) **et dans une moindre mesure les dons**. Un répondant précise la présence d'une malle partagée entre plusieurs ALSH.

**Pour 2 répondants, il n'y a pas de livres**, revues ou magazines destinés aux enfants et/ou jeunes présents dans leur ACM.

Pour les autres, **la présence est très inégale, de 15 à 500 documents**, ce qui fait une moyenne par structure de 74 documents (pour 29 réponses).

Certains précisent (19) :

- le type de livres ou documents : revues (Salamandre, Okapi, Wapiti, journal de Mickey), édition École des loisirs, des livres sur la découverte des territoires sur lesquels se déroulent les séjours, livres de cuisine, livres d'animation, livres en anglais, romans divers, des BD, des mangas, des petits livres pour enfants, des livres thématiques, des contes, des dictionnaires, une encyclopédie, des albums, un kamishibai
- des origines des livres/revues : dons des familles, emprunts aux médiathèques intercommunales et bibliothèques relais, les jeunes eux-mêmes, les boîtes à livre, les bibliothèques scolaires.
- l'état matériel : « Mauvais état ! » et « pas toujours très bien entretenus » pour 3 répondants.

Les répondants précisent l'espace dans l'ACM où les livres ou publications sont présents :

- pour 11 d'entre eux, ils sont dans les lieux de temps calme, pièce nommée « le monde des rêves », un coin cosy, aux endroits détente, salle de sieste.
- pour 14 d'entre eux, ils sont dans la salle d'activités, la pièce à vivre ou l'espace de vie collective ou l'accueil.

Pour 7 répondants, les ouvrages sont présents dans ces 2 types d'espace.

**Les livres ou publications sont présentés majoritairement dans des étagères ou des bacs**, parfois sur des tables ou tapis au sol.

Une personne précise que pendant les séjours itinérants, il n'y a aucun livre ou magazine proposé mais des jeunes amènent les leurs.

Ils sont très majoritairement accessibles à tout moment par les enfants ou les jeunes. Quatre précisent que c'est seulement sur demande ou sous certaines conditions (par exemple, respecter les règles d'usage définies par les équipes enseignantes de l'école où se déroule l'accueil périscolaire). Rappelons que deux précisent qu'il n'y a aucun livre.

## Quelles animations autour du livre, de la lecture et/ou de l'écriture dans les ACM ?

Des temps spécifiques d'animation sont consacrés aux livres, à la lecture ou l'écriture pour 37 ACM répondants sur 44, soit 84% (donc 7 ne proposent rien).

- Pour 16 : les livres/la lecture sont **associés à des moments de la journée** (le matin à l'accueil, avant le temps calme/repos, rassemblement, temps de lecture libre, temps d'accueil échelonné).
- Pour 10 : les activités autour des livres et la lecture sont **décrites par types/modes de lecture** (raconte tapis, kamishibai, conte (atelier ou lecture), albums pour les maternelles notamment), et/ou comme une activité dédiée (aller à la médiathèque, accueillir une bénévole de Lire et faire lire...).
- Pour 6 : les livres et la lecture sont **intégrés globalement aux activités** au même titre que d'autres supports d'activités (peinture, jeux, etc.) ou en conclusion d'une activité.
- Pour 8 : les livres et la lecture sont directement **en lien avec l'écriture** : atelier d'écriture (stage sur la culture urbaine), rédaction d'un journal, slam, carnet de chantier, invention d'une langue, écriture à la plume, écriture et BD, création d'une pièce de théâtre, projet épistolaire, poésie, écriture de lettres aux familles.

Les animations sont mises en place majoritairement par les animateur-rices (75%). Sont mentionnés aussi les bibliothécaires (34%) et des intervenants (25%, majoritairement cités : les bénévoles de Lire et faire lire) ou associations (11%).

38% des répondants ont accueilli au moins une fois un-e auteur-e ou illustrateur-riche dans leur ACM.

## Quels partenariats ?

**Un seul ACM mentionne un partenariat ou une participation avec un événement de lecture publique** (ex : salon du livre ou prix littéraire...).

**La moitié cite comme partenaire principal la médiathèque** la plus proche ou celle intercommunale.

De manière plus anecdotique (entre 1 et 6 réponses), sont cités des partenariats avec une librairie, une association culturelle, des artistes, une maison d'édition, la DRAC, la commune pour la création d'une boîte à livres, le club des personnes âgées ou la maison de retraite, la ludothèque.

4 ne mentionnent aucun partenariat.

Les partenaires proposent aux ACM des activités comme :

- Des visites des médiathèques pour la découverte, la lecture sur place, l'emprunt par les enfants ou les jeunes et aussi l'accès à différents supports médias (tablettes, livres numériques ou audio, tapis de lecture...). Un objectif précisé par certains : que l'enfant revienne avec la famille après s'être familiarisé avec le lieu
- Des animations autour du livre, du conte, des jeux, de l'art
- une malle-livre qui circule entre plusieurs ALSH
- bibliobus
- stages
- échanges intergénérationnels.

Les partenaires proposent des activités au sein de l'ACM comme :

- des interventions des médiathécaires
- des prêts thématiques
- des actions croisées autour d'une même thématique
- l'intervention des bénévoles de lire et faire lire.

Les partenariats viennent s'ajouter à ceux existants :

- sur des activités (ex : nuit de la lecture)
- dans le cadre de la transversalité des services intercommunaux : animation, communication, facilitation des partenariats.

## Plus globalement ce qu'en pensent les répondants ?

**Les animateur·rices et directeur·rices ayant répondu au questionnaire se sentent très majoritairement concernés et impliqués** par la place du livre, de la lecture et/ou de l'écriture dans leur ACM. Mais 4 se sentent néanmoins impuissants ou non concernés.

**Plus de la moitié (26/44) estiment avoir besoin de formations complémentaires**, pour eux-mêmes ou pour leur équipe (direction comprise) pour mettre en place des activités intégrant le livre, la lecture ou l'écriture. (Notons que 14 répondent qu'il n'y a aucun besoin et 2 ne répondent pas).

Plusieurs thématiques ou contenus sont précisées :

- autour des supports d'animation, leur diversité et leur adaptation aux publics (exemples cités : kamishibai, lecture à voix haute ou animée, dans un groupe interculturel à dimension internationale, le conte, l'écriture créative (théâtre), les jeux, la rencontre d'auteurs mais aussi les supports numériques)
- autour des manières, techniques, astuces pour intégrer, proposer de la lecture et de l'écriture aux enfants ou adolescents afin d'éviter le rapprochement trop systématique entre lecture = école ou dit autrement comment les intéresser ou « partager le goût de la lecture » (sont demandées des formations sur des animations ludiques ou qui évitent toute référence scolaire, par exemple)
- autour de la connaissance des enjeux, objectifs, intérêts, rapports à la lecture et l'écriture des enfants et adolescents en dehors de l'école et du rôle des ACM et des équipes d'animation en ce sens
- autour de la connaissance des livres, des écrits en général : livres, romans, albums, documentaires, journaux... mais aussi les auteurs, et ce qui serait « transposable » dans un ACM
- autour de l'aménagement, l'organisation des espaces où peuvent être accessibles facilement et librement les livres.

Les premiers leviers selon les répondants pour faciliter la mise en place de propositions autour de la lecture et/ou de l'écriture dans les ACM sont :

- **La formation des équipes de direction et d'animation** (y compris les volontaires) : pour intégrer les enjeux (notamment en offrant d'autres rapports au livre, à la lecture ou à l'écriture que ceux proposés par l'école ou la famille) dans les projets éducatifs et pédagogiques, mieux connaître les possibles, associer les familles, mobiliser des partenaires, prendre en compte les enfants et les jeunes (dont leurs goûts), rendre ludiques et accessibles des activités lecture/écriture, inventer, adapter des animations (par exemple, passer par le slam, le rap, le théâtre, les supports numériques...), s'autoriser et autoriser (les multiples lectures, le prêt...), connaître les livres... **La formation doit porter attention en particulier aux animateur·rices peu à l'aise avec la lecture ou l'écriture** pour leur permettre un chemin d'ouverture possible.
- **L'accès le plus libre possible aux livres et autres documents avec des critères tels que la diversité** (BD, mangas, romans, documentaires, revues... en tenant compte du goût des enfants et des jeunes), des ouvrages **récents** (pas seulement les bibliothèques roses des années 70 ou les revues datant de plus de 5 ans), le **renouvellement régulier** en cours de séjours ou chaque semaine dans le périscolaire, **thématisés** si besoin (par exemple avec des malles dédiées) quand il y a des projets particuliers. Cet accès demande aussi régulièrement **de la médiation** pour inviter, inciter, ouvrir, par les animateur·rices et pas seulement par des intervenant·es extérieur·es.
- La **désacralisation** du livre et son usage par la diversité des animations et supports

- **L'intégration de la thématique dans les projets éducatifs**, pédagogiques et d'animation
- La **mobilisation d'intervenants, structures, partenaires locaux** : librairies, bibliothèques, associations... pour des conseils, des sélections, des prêts, des interventions.
- Des **projets mixant les domaines** par exemple le sport et lecture/écriture, la cuisine et lecture/écriture.
- Des projets avec d'autres ALSH
- L'aménagement d'espaces, de lieux adaptés
- Des **moyens adaptés** : du budget pour le matériel nécessaire, quelques ouvrages clés ; du temps de préparation, de découverte des supports d'animation, de livres, pour mettre en place des projets pertinents.

Les principaux freins à la mise en place de propositions autour de la lecture et/ou de l'écriture dans les ACM sont selon les répondants :

- Les **représentations / connotations souvent négatives** (des animateur·rices et enfants/jeunes) qui font associer la lecture à l'école, à l'individuel et l'intellectuel (dont l'inverse serait le sport qui serait collectif et physique ou encore le numérique qui serait ludique) ; ou encore une activité plutôt perçue comme individuelle, destinée à des temps calmes et non comme une activité collective
- la **non prise en compte des rapports parfois difficiles des animateur·rices et/ou directions à la lecture et l'écriture**
- Le **manque de budget et moyens**
- La **non prise en compte de l'évolution des goûts** des enfants, des jeunes et des adultes encadrants en matière de lecture
- La **méconnaissance des animateur·rices et directions sur les enjeux** et ce qu'apporte ce type d'activités et leur manque de confiance pour des activités mobilisant des livres ou autres
- Le **manque de sensibilisation des équipes et des directions** à ces questions qui influent sur la motivation ou l'implication
- Le **manque d'intérêt (et donc de moyens accordés) des élus** communaux ou intercommunaux
- Le **manque de temps accordé à la préparation**
- L'**illettrisme** de certains enfants alors qu'ils sont scolarisés et ont plus de 6 ans
- Le **nombre d'enfants accueillis et la prise en compte difficile de leurs besoins** (par exemple, les enfants ont besoin de se mouvoir régulièrement, si les activités proposées sont trop « statiques », cela les met en difficulté)
- Le manque de propositions en dehors de la médiathèque, hors les murs, moins dédiées, de diversité d'animations
- Dans le cas des chantiers internationaux, difficulté liée à la barrière de la langue (pas d'ouvrages bi-langues par exemple)

Quelques pistes complémentaires :

- creuser l'usage des kamishibais et des histoires contées. Existe-t-il d'autres moyens de ce type qui facilitent un rapport au livre ?
- travailler sur la couverture des livres, ce sont aussi des objets
- lire lors des déplacements et voyages
- proposer des correspondances : cartes postales pour la famille, lettres à d'autres enfants ou jeunes d'un ACM partenaire, autour d'un projet...

## Commentaires

Il s'agit d'une enquête exploratoire à visée d'identification de ce qui se passe (ou non) dans les ACM du Puy de Dôme autour du livre, de la lecture, de l'écriture.

44 questionnaires nous sont parvenus. Les résultats sont donc à modérer et ne représentent pas l'ensemble des ACM. Mais ce n'était pas l'enjeu non plus puisqu'il s'agissait davantage de recueillir des éléments nous permettant d'identifier et construire un questionnement voire une interpellation à destination des « partenaires » des ACM.

Dans ces « partenaires » évoqués par les répondant-es, nous avons pu identifier plusieurs catégories qui d'une manière ou d'une autre sont concernés :

- « partenaires » des ACM en ce qu'ils sont : **les ACM sont une réponse à des politiques publiques à visée éducative** (en dehors de l'éducation nationale) envers les enfants et les jeunes, politiques portées par :
  - **les collectivités territoriales** (mairies, intercommunalités notamment qui sont organisatrices d'une grande majorité des ACM, qui emploient les animateur-rices, qui fournissent les lieux d'accueil...),
  - mais aussi les **Services départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - SDJES** (qui valident les projets, contrôlent les conditions de réalisation...),
  - **les CAF** (caisses d'allocations familiales) qui financent une partie des ACM,
  - le **CNFPT** (centre national de la fonction publique territoriale) qui forme les équipes de direction et d'animation quand ils sont employés en collectivités territoriales...)
- « partenaires » des ACM en ce qu'ils proposent comme projet pédagogique (ouverture socio-culturelle, pratique de la vie collective...) : **les ACM sont une réponse complémentaire des politiques publiques d'accès à la culture et à la lecture en particulier**, politiques portées par :
  - les **collectivités locales ou intercommunales** (et leurs médiathèques / réseau de lecture publique), les **Conseils départementaux** (médiathèque départementale),
  - les **DRAC** (directions régionales des affaires culturelles),
  - les **agences régionales** du livre et de la lecture,
  - les **CRFCB** (centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques),
  - les **chargés en préfecture de prévention et la lutte contre l'illettrisme...**

La liste n'est pas exhaustive. Elle nous rappelle simplement que **ce qui se passe ou non dans les accueils collectifs de mineurs autour du livre, de la lecture, de l'écriture, de l'oralité ne relève pas de la simple responsabilité d'un-e animateur-riche ou d'une équipe d'animation**, mais bien de l'implication de l'ensemble des acteurs qui peuvent soutenir ou empêcher le déploiement de projets, d'activités ponctuelles ou au long cours. **L'intégration volontaire et lucide du lire et de l'écrire dans les projets éducatifs, pédagogiques et d'activités en constitue la première étape. Il y a une prise de conscience collective et partagée nécessaire entre tous les partenaires mobilisés pour l'enfance et la jeunesse, pour son éducation, son épanouissement, sa culture et sa citoyenneté.** Les résultats de cette enquête nous le rappelle : la lecture et l'écriture sont associés encore pour la majorité des enfants, des jeunes et les encadrants au monde de l'école, de l'apprentissage scolaire et dans leurs mots, c'est un frein. Quelles autres expériences autour du livre, de la lecture, de l'écriture sont possibles qui donnent à voir leur intérêt à tout un chacun dans le monde d'aujourd'hui ?

Au travers de cette enquête exploratoire, nous relevons quelques **points saillants** :

- au regard des réponses, nous pouvons affirmer **qu'il se passe des choses diverses et riches dans les ACM autour de la lecture et de l'écriture**. Il serait **intéressant d'approfondir pour identifier les finalités, ce qu'elles permettent et leurs conditions de réalisation** (et notamment que l'expérience du livre et de la lecture ne soit pas restreinte aux seuls temps calmes).

- **la présence de livres et autres documents écrits est très inégale** d'un ACM à l'autre : de 0 à 500 documents, l'écart est immense. Dit autrement, il existe encore des lieux d'accueil d'enfants ou de jeunes dans lesquels aucun livre n'est à leur disposition.
- **le budget annuel alloué à l'acquisition est très faible** (au mieux 500€) quand il y en a un.
- l'accès aux livres est parfois sur autorisation ou sous conditions des encadrants. **Cela interroge si le livre est seulement considéré comme une récompense ou une sanction...** c'est-à-dire à une autre fin que l'ouverture culturelle, le développement de l'imaginaire.
- **les médiathèques sont identifiées comme des partenaires importants** pour l'accès à la ressource documentaire mais d'autres interlocuteurs sont mobilisés dans une moindre mesure et mériteraient peut-être d'être **davantage associés : associations culturelles et/ou locales, artistes...**

#### Plusieurs impensés perdurent :

- livres sur des étagères = livres accessibles
- la lecture est une activité individuelle, dans un espace où le calme règne ou doit régner (ou parfois le retour au calme est l'objectif de la lecture)
- la lecture ou l'écriture est un objectif en soi : on ne pense pas qu'on lit quand on présente les règles de vie, on ne pense pas qu'on lit quand on ouvre un livre de cuisine pour démarrer une recette, on ne pense pas qu'on écrit quand on propose une boîte à idées dans un séjour, etc.
  - Dit autrement : lire, c'est lire un livre et plus exactement lire un roman ou un album. Ecrire, c'est écrire... une rédaction ? une lettre ? un exercice d'orthographe ?
  - L'impensé corollaire est le suivant : quand on lit une règle du jeu ou un règlement intérieur, on ne pense pas que des enfants ou des jeunes ou des animateurs peuvent être en difficulté avec l'acte de lire du fait d'un handicap, l'illettrisme, ou une langue étrangère...
- la place de la lecture et de l'écriture dans notre monde social : ce que l'école transmet et ne transmet pas, ce que la famille transmet et ne transmet pas, ce que la maîtrise de la lecture et de l'écriture empêche ou permet... et donc quels rôles jouent les ACM et les équipes, confortent-ils l'inclusion ou l'exclusion ou encore le tri social par la maîtrise de l'écrit ?
- la place de la littérature et des arts en général dans notre monde social : ce que l'école transmet et ne transmet pas, ce que la famille transmet et ne transmet pas, ce que la fréquentation des livres et des arts permet ou empêche selon les modalités d'accès... et donc quels rôles jouent les ACM et les équipes, soutiennent-ils l'intérêt ou le désintérêt des enfants ou des jeunes aux arts et à la littérature en particulier ?

#### Des formations comme leviers mais aussi comme compréhension des difficultés rencontrées

Lors des formations conduites par la coordination inter-associative lecture-écriture du Puy-de-Dôme, plusieurs situations difficiles dans les partenariats ont été évoquées par les participants. Pour beaucoup d'entre elles, il y a une question de légitimité respective à reconnaître (par exemple, entre monde de l'animation, monde de l'éducation et monde de la culture) et des métiers à mieux comprendre respectivement pour leur complémentarité. Pour citer un exemple avec un point de vue décalé : un même album peut être support à apprentissage en classe, support à créer un spectacle au centre de loisirs, support à relation entre parents et enfant(s) à la bibliothèque, support pour construire une pyramide à la maison... Et le même enfant qui rencontre le même album à l'école, au centre de loisirs, à la maison et à la bibliothèque en est ravi et ne confond pas (ou très rarement) les usages différents qui lui sont associés.

**=> Le développement de la lecture, de l'écriture et de l'oralité relève d'une responsabilité collective à énoncer, à rappeler sans cesse, à partager pour la traduire dans des actions de grande diversité.**